

N°21

édito



« Ni pour, ni contre, bien au contraire »

L'allongement de la durée de cotisation pour le financement des retraites est accepté par les Français. L'harmonisation des régimes spéciaux ainsi que celui de la fonction publique a certainement eu pour conséquence que cette solution était inévitable. Le passage de 40 à 41 ans de cotisation est jugé nécessaire par 62 % des Français et inévitable par 59 %. Ils sont 61 % à juger cette mesure acceptable. Le passage à 41,5 ans de cotisations recueille également un avis favorable. En revanche, toutes les questions concernant l'éventuel recul de l'âge légal de départ à la retraite reçoivent une et une seule réponse ; il est hors de question de toucher aux 60 ans. Ainsi, 63 % des Français sont pour le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans ; seulement 32 % seraient favorables à un recul à 62 ans. Cette contradiction s'explique par le scepticisme des Français à l'égard des entreprises. Ainsi, ils considèrent que le principal obstacle à l'allongement de la durée de cotisation réside dans le souhait des entreprises de ne pas employer les seniors. Pour les Français, les entreprises ne souhaitent pas au-delà de 56 ans conserver les salariés. Si les entreprises sont accusées de ne pas avoir un comportement vertueux, les études soulignent que les Français ne veulent pas travailler au-delà de 59 ans. Il y a donc un travail pédagogique à mener d'urgence pour concilier emploi et allongement de la durée de cotisation. Il y a aussi une réflexion à mener sur l'âge légal de départ à la retraite qui sera dans les prochaines années une barrière virtuelle. Il n'en demeure pas moins qu'elle conditionne le comportement de tous les acteurs, employeurs et salariés.

Philippe Crevel

# La Newsletter du Cercle des Épargnants

Mars 2008 • N°21

## Actualité

### Spécial 5ème Étude du Cercle : « Les Français face au Rendez-vous sur les retraites »

Le Cercle des Épargnants, Centre d'Études et d'Information sur l'Épargne et la Retraite, a commandé une enquête sur « les Français et leur retraite » au Centre d'Études et de Connaissances sur l'Opinion Publique (CECOP). Les interviews confiées à l'institut CSA ont été réalisées par téléphone les 6 et 7 février 2008. L'analyse de l'étude a été confiée à Jérôme Jaffré, directeur général du CECOP.

#### La retraite anxiogène !

Les Français demeurent anxieux face au problème du financement de leur retraite. Ils sont 61 % à se déclarer en la matière inquiets, soit le même pourcentage qu'en 2006. 23 % des sondés ont une vision claire des revenus qu'ils sont susceptibles d'obtenir au moment de leur retraite et ils ne sont que 47 % à se déclarer bien informés contre 50 % qui se déclarent mal informés.

#### Travailler plus pour avoir une meilleure retraite ? C'est pas gagné !

En priorité, les Français souhaitent pouvoir mettre de l'argent de côté afin de disposer de revenus complémentaires (39 %) et juste derrière disposer d'un travail jusqu'à l'âge de la retraite (35 %). En revanche, travailler au-delà de 60 ans ne recueille que 12 % des voix. De même, à la question, quelles sont les bonnes solutions pour préparer sa retraite, « cotiser plus longtemps » ne reçoit l'assentiment que de 18 % des Français quand acheter sa résidence principale et épargner sont souhaités respectivement par 43 et 26 % des Français.

#### Combien à la retraite ?

Plus d'un tiers des Français (35 %) pensent toucher plus de 70 % de leur salaire au moment de la cessation d'activité ; ils sont 6 % à penser plus de 90 %, 12 % pensant toucher moins de 40 %. Les Français apparaissent optimistes concernant leurs futurs revenus qui s'élèveront en moyenne à la retraite entre 40 et 60 % de leur dernier salaire.

#### Vive le système mixte !

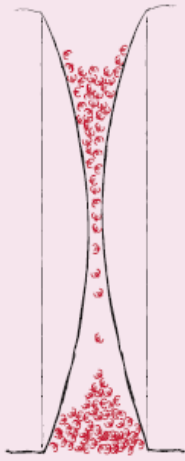
Les Français sont favorables pour assurer l'avenir des retraites à 52 % au développement d'un système mixte associant répartition et capitalisation. En revanche, ils ne sont que 9 % à souhaiter un système de capitalisation pur. De même, ils ne sont que 27 % à croire à l'avenir exclusif de la répartition.

#### Le Collectif avant l'Individuel !

47 % des Français demandent à ce que le Gouvernement prenne des mesures en faveur de l'épargne retraite collective ; ils ne sont que 26 % à préférer l'adoption de mesures incitatives en faveur de l'épargne retraite individuelle.



N°21



En bref...

### **Épargne retraite, accumulation de projets de réforme!**

De Bercy à l'Assemblée nationale et du Ministère du Travail et des Relations sociales au Sénat, des groupes de travail se forment afin de réfléchir à l'avenir de l'épargne retraite. Le rapporteur général du Sénat, Philippe Marini travaille comme le député Jean-Michel Fourgous sur une proposition de loi et sur des amendements qui pourraient être déposés lors de la discussion du projet de loi sur la modernisation de l'économie. Yves Censi travaille également à l'élaboration de mesures de modernisation de la sphère financière.

### **Vous avez parlé pouvoir d'achat ?**

La pension moyenne des retraités est de 1512 euros et à 1334 euros pour la pension médiane. 610 000 retraités touchent le minimum vieillesse. Le minimum vieillesse, rebaptisé Allocation de solidarité aux personnes âgées depuis 2006, s'élève à 628,10 euros au maximum pour une personne seule et à 1126 euros pour les couples.

### **A vous de choisir**

Selon le Conseil d'Orientation des Retraites, d'ici 2020, il faut trouver 1 point de PIB pour équilibrer les régimes de retraite. Pour cela nous avons le choix entre :

- 2,3 points de cotisations sociales avec un recul de un an du départ à la retraite et une baisse du taux de remplacement de 9%
- pas d'augmentation des cotisations mais réduction de 20 points du taux de remplacement
- L'augmentation des cotisations de 4,5 points
- L'allongement de la durée de cotisation de 3 ans

# La Newsletter du Cercle des Épargnants

Mars 2008 • N°21

### **Plus de 250 personnes au rendez-vous à Aix !**

Plus de 250 personnes ont participé, le 20 mars, aux 7<sup>èmes</sup> Entretiens de l'Épargne et de la Retraite à Aix-en-Provence animés par Jean-Pierre Gaillard et durant lesquels sont intervenus Jérôme Jaffré qui a présenté la dernière enquête du Cercle, Jean-Pierre Thomas, Florence Legros, Marc Fabayre et Philippe Crevel. Au menu de cette réunion, les évolutions du régime de retraite et les réformes envisagées dans le cadre du Rendez-vous prévu par la loi Fillon. Jean-Pierre Thomas a souligné la nécessité de relancer le Plan d'Épargne Retraite Populaire. L'intégralité des Entretiens de l'Épargne et de la Retraite est consultable sur le site Internet, [www.cerclledesepargnants.com](http://www.cerclledesepargnants.com).

### **Perco, succès à confirmer !**

Les salariés français plébiscitent l'épargne retraite collective et souhaitent ardemment que les entreprises soient plus actives en la matière. Il n'est donc pas étonnant de ce fait que la souscription de PERCO augmente. Ainsi, au 31 décembre 2007, 56 285 entreprises ont souscrit un PERCO. 334 191 salariés ont ouvert un plan et ont effectué des versements. Le nombre d'entreprises équipées a progressé en un an de 51 % et le nombre de salariés adhérents de 66 %. L'encours total s'établit au 31 décembre 2007 à 1,4 milliard d'euros en progression de 84 % sur un an. L'encours moyen détenu par chaque bénéficiaire est de 4200 euros. Les PERCO sont financés à 35,8 % par la participation, à 15,3 % par l'intéressement et à 48,9 % par des versements volontaires des salariés. La décision de faciliter les déblocages anticipés pour l'épargne salariale risque de contrarier le développement du PERCO dans les prochains mois.

### **Le papy-boom a commencé**

750 000 Français ont pris leur retraite en 2007 contre 640 000 en 2005. Cette progression s'explique tant par l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations des baby-boomers que par l'application du dispositif de départ anticipé pour les salariés ayant 40 années de cotisations. Cet accroissement des départs explique en grande partie la hausse des dépenses sociales de 4,6 % constatée en 2007.

### **La CNAV améliore ses services : le relevé de carrière**

La Caisse nationale d'assurance vieillesse a décidé de lancer sur son site Internet une version améliorée de son outil de reconstitution de carrière. Cette nouvelle version, en plus du relevé de carrière personnalisé des assurés avec les montants revalorisés et le nombre de trimestres retenus pour le calcul de la retraite comporte les coordonnées de l'assuré, les données du régime général et celles des autres régimes ainsi que les reports de salaires pour les régimes étrangers. Sont également mentionnées les références des employeurs (ainsi que les dates d'emploi), la nature des périodes autres que salariées (chômage, maladie) et les périodes lacunaires ou incomplètes (excepté en début et fin de carrière). Par ailleurs, il est intégré "une information sur les règles en vigueur au sujet des salariés ne validant pas un trimestre ou l'écêtement des trimestres".

### **Vous avez dit Fonds de réserve des retraites ?**

Le FRR disposait en 2007 de 34,5 milliards d'euros dont 64 % sont investis en actions. Il avait été prévu que le fonds soit doté de 100 milliards d'euros pour lisser l'impact du papy boom. Le Rendez-vous sur les retraites nous apportera peut-être la réponse?